
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 décembre 2023

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Marie-Philippe FAGES, Ginette VIGNAUD
Catherine MAHE

Excusés et représentés : Axel Romain BERNARD donne pouvoir à Pascal Bigot, Angélique DE
SOUSA DA SILVA donne pouvoir à Eric QUINTANE,

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Yvon CREMOUX - - Nadia MOREL -
Martine VALLADEAU - Eric QUINTANE - Claude BARON - José DELIAS — Pascal BIGOT -
Stéphane LOISEAU – Marie-Jo BUHAJ – Vincent DELAHAYE

Secrétaire de Séance : Claude Baron

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 H 21

Le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 16
novembre 2023.

1) Décision modificative n° 5 au budget 2023

La décision modificative n°5 est présentée au conseil municipal par l'adjoint aux finances. Elle
intègre les virements de crédits suivants :

Il est proposé d'augmenter les crédits sur la ligne 6413 pour un montant de 7 000 euros pour faire
face à des remplacements de personnel au cours de cet exercice. La ligne « Autres communes » est
abondée à hauteur de 16 100 euros suite au reversement des communes pour les frais scolaires. Un
versement de 45 000 euros de la commune de Chirac est en cours ainsi que la commune de Saint
Quentin Sur Charente.

L'ensemble des modifications de crédit en fonctionnement permettent de dégager un virement à la
section d'investissement complémentaire de 9 100 euros.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire des crédits complémentaires pour l'opération «
aménagement du bourg » suite à la révision de prix de la maîtrise d'œuvre. Des crédits nouveaux sont
inscrits à hauteur de 5 600 euros pour faire face au remplacement de la chaudière de l'ancienne
trésorerie. L'opération panneaux de signalisation se verra abondée de 1 320 euros pour l'achat de
panneaux indicateurs. Ces crédits supplémentaires seront financés par des crédits pris sur les dépenses
imprévues à hauteur de 1 500,00 euros, par un virement de crédit de 420 euros provenant de
l'opération 510 « travaux parc municipal » ainsi que le virement de la section de fonctionnement pour
9 100 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Décision modificative n°1 budget assainissement

La décision modificative n°1 est présentée au conseil municipal par l'adjoint aux finances. Elle
intègre les virements de crédits suivants :

Il est proposé de rajouter 1 150 euros sur la ligne 623 « publicité, publications, relations publiques »
pour financer les frais d'annonce liés à la concession de service public. Les crédits seront pris sur la
dotation aux amortissements de l'exercice.

En section d'investissement, il est proposé d'augmenter les crédits pour le réseau d'assainissement de la rue du Brédin pour un montant de 8 400 euros. Il convient de rajouter 1 euro sur la ligne remboursement d'emprunt en capital. Cette opération sera financée par un emprunt d'équilibre à hauteur de 9 551 euros. Il convient de diminuer les amortissements sur le matériel spécifique d'exploitation pour que les écritures d'ordres soient équilibrées.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Délibération admission en non-valeur

Il est proposé d'admettre en non-valeur de titres de recettes des années 2016, 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 382,32 euros

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau collectif 2022

Le maire présente les grandes lignes du rapport sur le prix et la qualité de l'eau présenté par le Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en eau potable du Nord Est Charente. Le maire se recentre sur Montembœuf qui dessert la commune de Chabanais. Il évoque le rendement du réseau d'eau qui est en amélioration entre 2021 et 2022. Le rendement est supérieur à 80 % pour l'exercice 2022.

Ce rapport n'appelle pas de question ni de remarque, le maire propose de mettre la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5) Délibération portant désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) a institué un « référent déontologue », chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l' élu local (article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), dont les dispositions constituent le code de bonne conduite auquel les élus doivent se conformer pendant la durée de leur mandat.

Après discussion avec l'Association des Maires de Charente (AMF 16), il a été convenu que le Centre de Gestion, disposant déjà d'une mission obligatoire en matière de désignation d'un référent déontologue pour les agents, porterait une proposition mutualisante de désignation d'un référent déontologue pour les élus (proposition relayée par la Préfecture dans un courrier du 16 août 2023 à l'attention des collectivités et établissements de la Charente).

Le collège des référents déontologues des élus locaux est composé de :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Le maire rappelle que chaque élu peut consulter les référents déontologues dans le cadre de leur mandat.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6) Création d'un emploi non permanent à la cantine scolaire

Le maire propose de prolonger le contrat de Mme Pascaud affectée à la cantine scolaire de Chabanais. A l'issue de ce contrat (31 août 2024), se posera la question de la stagiairisation de cet agent.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

7) Personnes âgées : mise en place de bons d'achat pour Noël 2023

Le maire propose la délibération ainsi que la convention mettant en place des bons d'achat pour les personnes de plus de 75 ans. Il rappelle qu'il y a eu des discussions en commission ainsi que lors d'une séance du conseil municipal. Suite aux différents débats, les bons ont été revalorisés de 5 euros par rapport à la première proposition (20 euros pour une personne – 30 euros pour un couple).

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité moins une voix (Marie-Jo Buhaj s'abstenant).

8) Délibération autorisant signature du dispositif participation citoyenne

Suite à la présentation de l'opération participation citoyenne et de la vidéoprotection par le Capitaine Toulmé et le Lieutenant Champagne lors de la séance du 16 novembre 2023, le maire présente la délibération autorisant la signature du dispositif participation citoyenne. Un débat autour de ce projet a permis à l'ensemble des membres du conseil municipal de s'exprimer sur ce sujet. Plusieurs tours de tables ont été nécessaires pour mettre en évidence le bien-fondé d'une telle opération qui a pour mission comme le rappelait le maire, Michel Boutant, d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de gendarmerie dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilités.

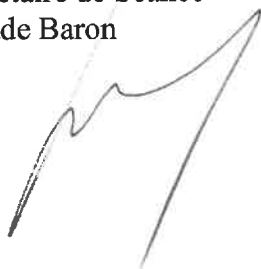
Après avoir entendu l'ensemble du conseil municipal, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée avec huit votes pour, un vote contre (Angélique DE SOUSA DA SILVA) et cinq abstentions. (Eric QUINTANE, Yvon CREMOUX, Vincent DELAHAYE, Martine VALLADEAU, Stéphane LOISEAU)

QUESTIONS DIVERSES

Le maire évoque également le dossier du Médecin de la commune de Chabonais. La docteure Conny VAN SETTEN a débuté le 13 novembre 2023. Un médecin salarié du Département exerce actuellement 2 jours par semaine (lundi et jeudi). Un troisième médecin s'installera au début du mois de février 2024.

La séance est levée à 21 h 25

Secrétaire de Séance
Claude Baron



CHABANAIS, le 09 janvier 2024

Le Maire

